

Collectif  
des  
familles  
de  
disparu(e)s  
en  
Algérie

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARU المفقودون  
المفقودون DISPARU  
المفقودون DISPARUES  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS

## BILAN D'ACTIVITE 2008 DU CFDA



## SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>Le contexte de l'année 2008 .....</b>	<b>(p.3)</b>
<b>II.</b>	<b>Nos activités en Algérie.....</b>	<b>(p.3)</b>
<b>III.</b>	<b>Nos activités en France.....</b>	<b>(p.6)</b>
<b>IV.</b>	<b>Nos activités au niveau international.....</b>	<b>(p.9)</b>
<b>V.</b>	<b>Médiatisation.....</b>	<b>(p. 12)</b>

## **I. LE CONTEXTE DE L'ANNEE 2008**

En 2008, le CFDA a maintenu ses activités traditionnelles d'assistance juridique et administrative des familles de disparus en Algérie : Constitution et de mise à jour des dossiers circonstanciés de cas disparition, préservation de la mémoire, sensibilisation sur le problème des disparus en Algérie et sur les violations des droits de l'Homme engendrées par le traitement actuel des victimes et de leurs familles par le gouvernement algérien.

En Algérie, les actions du CFDA ont contribué à faire naître un regain de mobilisation des familles de disparus. Le bureau d'Alger est largement fréquenté et les familles de disparus se sont rassemblées à diverses reprises, à l'appel de l'association, pour revendiquer leurs droits et montrer leur colère de ne pas être entendues par les autorités algériennes malgré leurs appels insistants.

Par ailleurs, les actions de sensibilisation du CFDA à l'attention des représentations étrangères en Algérie, de la Communauté internationale et de la société civile algérienne et internationale, nombreuses cette année, ont porté leurs fruits. La visibilité de la question des disparus en Algérie et l'intérêt pour cette question sont croissants.

La difficulté persistante à laquelle le CFDA est confronté est celle de l'ouverture d'un dialogue avec les autorités algériennes ainsi que celle de l'organisation d'évènements publics sur les disparus en Algérie. La période 2009-2010 devrait donc en partie être consacrée à déterminer et à mettre en œuvre une stratégie pour parvenir à faire évoluer cette situation.

## **II. NOS ACTIVITES EN ALGERIE**

### **II.1. Missions d'enquêtes en Algérie**

En janvier 2008, le comité local de Jijel a reçu la visite d'une délégation de SOS Disparus venue d'Alger. Cette visite avait pour but de redynamiser le mouvement des familles de disparus de Jijel. De nombreuses familles ont été rencontrées, des témoignages ont été recueillis, des dossiers complétés. Un long entretien avec les membres du comité local de Jijel a permis de définir avec lui les grandes lignes d'un plan d'action.

Tout au long de l'année des stagiaires envoyés par le CFDA en Algérie ont en collaboration avec les membres de Sos Disparus, réalisés des entretiens avec les familles de la wilaya d'Alger et de diverses régions d'Algérie. Environ 200 entretiens ont été réalisés dans l'année et se révèlent très utiles pour la mise à jour des dossiers, pour maintenir le contact avec les familles et découvrir de nouveaux cas de disparition. La finalité de ces entretiens est également de recueillir les informations nécessaires à la rédaction du rapport détaillé d'état des lieux des disparitions en Algérie, qui se poursuivra en 2009. Tous les entretiens réalisés jusqu'à présent ont été classés par communes et wilayas. Le travail de terrain est minutieux et délicat surtout depuis l'application de la Charte.

### **II.2. Campagne de lettre aux familles de disparus de toute l'Algérie**

En septembre 2008, le CFDA et SOS Disparus ont entrepris de lancer une campagne de lettre à l'intention des familles de disparus. Le but de cette campagne était de remobiliser les familles en les sensibilisant sur la nécessité de continuer à revendiquer la Vérité auprès des autorités algériennes malgré la Charte et les indemnisations. La lettre mentionne les services que proposent les bureaux de SOS Disparus et invite les familles à se présenter pour écrire et adresser des plaintes au niveau national et international.

La lettre, envoyée aux familles de disparus de toutes les wilayas d'Algérie, a largement porté ses fruits. Une centaine de familles se sont présentées au bureau entre le mois de septembre et le mois de décembre, après avoir reçu la lettre.

Par ailleurs, la campagne de lettre a eu pour effet un regain de fréquentation du rassemblement hebdomadaire devant la CNCPPDH. Au cours du trimestre, des rassemblements ponctuels ont également été organisés par SOS Disparus à des dates et dans des lieux symboliques. Chaque fois, une centaine de familles ont répondu présentes!

### **II.3. Manifestations/célébrations et commémorations d'événements des familles de disparus**

L'un des facteurs jouant un rôle majeur pour relayer les actions du CFDA et de SOS Disparus c'est la presse. Mais celle-ci reste muette ! En effet, depuis la publication des textes d'application de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, plus aucun article n'était publié sur le dossier des disparus. Afin de protester contre ce mutisme des journalistes, SOS Disparus a organisé un rassemblement devant la maison de la presse à Alger à la veille de la journée internationale de l'enfant, le 28 mai 2008. De nombreuses familles de disparu(e)s sont venues accompagnées de leurs enfants. Après, après avoir tenu leur rassemblement hebdomadaire devant la CNCPPDH elles se sont rendues à la maison de la presse afin de protester contre le boycott, par les journalistes algériens, de la « question » des disparu(e)s.

La manifestation du 23 novembre 2008 devant le ministère de la justice a particulièrement marqué les esprits. Lassées de n'obtenir aucune réponse à leurs incessantes demandes d'audience au ministère de la justice, les familles de disparus ont décidé de se rassembler devant cette institution pour se faire voir et entendre et d'envoyer le trésorier de l'association, également proche de disparus, porter en personne la demande. Une centaine de familles se sont réunies sous une pluie battante. Le Ministère, encerclé par les forces de l'ordre, les familles n'ont pu se rendre devant les portes du ministère et ont été confinées sur le trottoir du boulevard Malika Gaid, à proximité, solidement encadré par les policiers. Ces derniers n'ont pas manqué d'insulter et de maltraiter les manifestants. Le communiqué qui a suivi cette manifestation a été largement relayé.

Les familles de disparus en Algérie ont tenu également à participer à la commémoration des manifestations d'octobre 1988, réprimées dans le sang et faisant des centaines de morts, organisée par l'association RAJ à Alger. Les membres de SOS Disparus n'ont pas manqué l'occasion d'y réclamer la démocratie et le droit à la justice.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2008, 50<sup>ème</sup> anniversaire du déclenchement de la révolution d'indépendance, fut également célébré par une manifestation exceptionnelle des familles de disparus qui, devant la CNCPPDH, ont déroulé une banderole indiquant « Nous sommes heureux de ce 50<sup>ème</sup> anniversaire de la révolution : manquent à cet événement les disparus ! Où sont-ils ? »

Le 10 décembre 2008 était célébrée de partout dans le monde le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme. Le bureau de SOS Disparus, a lors de son rassemblement hebdomadaire du mercredi et qui coïncidait avec cette date anniversaire, réclamé des autorités algériennes qu'elles respectent leurs engagements internationaux.

#### ***Célébration de la journée internationale à la mémoire des disparus***

Initiée par les familles de disparus d'Amérique du Sud, la journée internationale des disparus est célébrée le 30 août de chaque année, depuis 25 ans. Cette journée a vocation à informer l'opinion publique internationale sur la réalité du quotidien des familles de disparus et à faire connaître les actions menées par les associations pour mettre fin à la pratique des disparitions forcées. A Paris

(cf. nos actions en France) et à Alger, nos associations ont tenu cette année à se joindre aux autres associations de par le monde, en commémorant cette journée.

A Alger, les familles de disparu(e)s ont répondu nombreuses à l'appel lancé par Sos Disparu(e)s, qui a organisé un rassemblement sur la place du 1<sup>er</sup> mai. Une centaine de familles ont brandi la photo de leur proche disparu et appelé à la ratification, par l'Etat algérien, de la Convention internationale contre les disparitions forcées. Elles ont réclamé que la Vérité sur le sort subi par leurs proches soit révélée. Malgré le caractère pacifique de cette manifestation, les forces de l'ordre ont rapidement encerclé les familles, les contraignant à se replier sur le trottoir longeant la route et à se confondre avec les passants qui attendaient le bus. Malgré cela le rassemblement s'est tenu toute la matinée et l'évènement a été relayé par la presse locale et les ONG internationales des droits de l'Homme. Cette journée a également été l'occasion de sensibiliser aux enjeux de la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

#### **II.4. Conférences /débats/ rencontres**

##### ***Forum-atelier de Blida le 10 avril 2008***

Le CFDA, SOS Disparus, et ses partenaires, Djazairouna et Somoud ont décidé, après le séminaire « pour la vérité, la paix et la conciliation », interdit en février 2007 par les autorités, de mettre en place une stratégie permettant d'éviter tout risque d'interdiction. Ainsi, il a été convenu de fractionner ce séminaire en petits séminaires appelés « forums-ateliers ». Plusieurs réunions de travail ont eu lieu à Paris et en Algérie au cours du mois de mars 2008 en vue de l'organisation du premier forum-atelier qui s'est tenu à Blida dans les locaux de Djazairouna, le 10 avril 2008. Familles de disparu(e)s et familles de victimes du terrorisme ont, pour la première fois, échangé pendant toute une journée sur leurs expériences et le traitement qui leur est infligé par les autorités algériennes.

Les interventions ont porté sur la recherche de la vérité dans le droit algérien et l'indépendance de la justice. L'après midi a été consacrée aux expériences de justice transitionnelle. Gabriella Citroni, experte internationale des disparitions forcées a mis en exergue les expériences d'Amérique du Sud et notamment du Brésil et du Guatemala qui ont initié un processus de vérité sans l'accord préalable de l'Etat mais qui a ensuite impulsé l'établissement d'une Commission. De même, elle a établi un parallèle entre l'Algérie et le Pérou où, tant les agents de l'Etat que les groupes armés, ont fait des victimes. Madjid Benchikh, professeur de droit international a, quant à lui, exposé les conditions de la mise en place d'un tel processus en Algérie. Cette première expérience positive incite les associations partenaires à organiser d'autres évènements afin de poursuivre la réflexion et d'élargir progressivement le partenariat à d'autres membres de la société civile.

##### ***La réconciliation nationale à l'ordre du jour à Bejaia***

Fin juillet, une délégation de SOS Disparus et du CFDA a participé à une rencontre organisée par le Comité international du développement des peuples (CISP) et la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme (LADDH). Le thème principal de cette rencontre était celui des processus de réconciliation nationale suite à un conflit. Des intervenants de pays ayant connu un processus de réconciliation, comme le Maroc ou le Rwanda, ont présenté ces expériences et ont animé des tables rondes d'une vingtaine de personnes chacune. Les séminaristes étaient des membres de la société civile algérienne : des associations de jeunes, de défense des droits culturels et sociaux, de défense des droits de l'Homme. Les débats ont été vifs et animés, le public attentif et très intéressé.

### ***Conseil d'association UE /Algérie***

Le 11 mars 2008 avait lieu une réunion du Conseil d'association UE-Algérie. Le CFDA a rédigé une lettre ouverte à l'attention des institutions européennes pour y dénoncer les violations graves des droits de l'homme qui sont toujours commises en Algérie ou qui n'ont pas trouvé de règlement juste.

### ***Formation des membres de l'association***

Le CFDA a contribué à l'organisation d'une formation sur le droit international des droits de l'Homme, à Alger, initiée par la Ligue algérienne des droits de l'Homme, en partenariat avec le CODAP, une association genevoise. Le CFDA a adressé aux organisateurs les communications qu'il avait déposées au Comité des Droits de l'Homme de l'ONU. Un membre du personnel de SOS disparus a bénéficié de cette formation. Par ailleurs, un membre de SOS Disparus à Alger a participé à une formation organisée par le Centre International pour la justice transitionnelle, à Rabat au Maroc, ayant pour thème « La Justice Transitionnelle dans le monde arabe ».

### ***Visites au bureau d'Alger***

L'association ne cesse de recevoir des visites de la part de représentants d'ambassade nouvellement arrivés à Alger, des chargées des droits de l'Homme au sein de diverses institutions mais aussi de chercheurs et de journalistes qui s'intéressent à la question des disparus. Nombre d'invitations sont également adressées aux membres de SOS telles que pour le congrès de l'association El Baraka organisé au palais de la Culture ou encore pour l'inauguration de la nouvelle ambassade des Etats-Unis.

## **III. NOS ACTIVITES EN FRANCE**

### **III.1. Actions du CFDA en faveur des victimes de disparitions forcées, de détentions arbitraires et de torture**

**Mohamed Ben Missoum**, résidant à El Oued et âgé de 30 ans, a disparu le 12 mars 2008. Ce jour là, vers 19h00 Mohamed est sorti pour se rendre au taxiphone et téléphoner suite à un appel qu'il venait de recevoir. Ne voyant pas Mohamed revenir, Aïcha, son épouse a essayé de le joindre sur son portable mais il n'a jamais répondu. Pendant plus de huit mois ni le père de Mohamed, ni Aïcha, sa belle-fille n'ont obtenu d'information sur le sort de leur fils et mari. Le CFDA et SOS Disparu(e)s ont informé le Groupe de Travail sur les Disparitions forcées ainsi que toutes les instances internationales compétentes. Mohamed Ben Missoum a été libéré en novembre 2008 sans procès.

**Abderrahmane Mehalli**, fils de disparu, a été arrêté et a disparu 12 jours en décembre 2006. Il a ensuite été détenu à la prison Serkadji avant d'être transféré à la prison d'El Harrach en juin 2008, dans l'attente de la programmation de son procès.

Lors d'une visite le 14 juin 2008, sa famille a été épouvantée par la vision d'Abderrahmane à son entrée au parloir. Celui-ci était ostensiblement marqué, tant physiquement que psychologiquement, par les mauvais traitements qui lui avaient été infligés. Il avait notamment une plaie à la tête et paraissait dans un état mental inquiétant.

Le CFDA a saisi le Rapporteur spécial contre la Torture afin qu'il demande aux autorités algériennes de mettre fin à cette situation. Une délégation de SOS Disparu(e)s s'est également rendue auprès de la délégation du Comité International de la Croix Rouge (CICR) à Alger pour exposer le cas d'Abderrahmane Mehalli. L'officier de protection du CICR a assuré qu'il allait s'entretenir avec le détenu au cours d'une prochaine visite à la prison d'El Harrach.

**Mohamed Rahmouni** a été arrêté le 17 juillet 2007 dans le quartier de Bourouba à Alger par des agents des forces de l'ordre en présence de nombreux témoins alors qu'il attendait le bus de 7 h 30 pour se rendre au travail. Depuis ce jour, sa mère n'a jamais cessé de le rechercher d'un endroit à un autre. Madame Rahmouni s'est présentée au bureau d'Alger qui nous a informées de cette disparition. Le CFDA a immédiatement entrepris les démarches au niveau international (appel urgent au GTDF, saisine des rapporteurs spéciaux, tandis qu'à Alger notre avocat Me Sidhoum a également introduit une plainte auprès du procureur. De plus, le CFDA a accompagné la mère dans toutes ses démarches auprès des institutions algériennes. Le CFDA a pris rendez vous avec Me ksentini qui a reçu la mère ainsi qu'au CICR.

Mohamed Rahmouni a finalement été localisé à la prison militaire de Blida le 26 janvier 2008, soit après plus de 6 mois de disparition. Le CFDA a saisi le Groupe de travail sur la détention arbitraire (GTDA) de l'ONU. Par ailleurs, le CFDA a également saisi le rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des magistrats, le Rapporteur spécial pour le respect des droits de l'Homme dans la lutte anti-terroriste, ainsi que le rapporteur spécial contre la Torture. Enfin, le CFDA a saisi la présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et le Président du Groupe de Travail contre la peine de mort. Aujourd'hui, Mohamed Rahmouni n'a toujours pas pu bénéficier de l'assistance d'un avocat, détenu dans une prison militaire, passible de peine de mort, d'après l'article 284 du code de justice, Mohamed Rahmouni est privé de son droit à bénéficier d'une justice impartiale.

### **Malik Medjnoun**

Le CFDA, qui a suivi ce dossier depuis sa disparition en 1999 a entrepris de relancer l'action pour défendre ses droits. Un blog qui lui est entièrement dédié a été mis en ligne. Une campagne a été menée qui visait également à demander à chacun d'envoyer, aux représentants officiels algériens, des appels pour que le procès de Malik soit programmé. Ce procès a été programmé mais reporté.

<http://cfda-release-malik-medjnoun.blogspot.com/>

## **III.2. Actions du CFDA en faveur des défenseurs des droits de l'Homme**

**Amine Sidhoum**, avocat, défenseur des droits de l'Homme qui œuvre depuis toujours aux côtés du CFDA et des familles de disparus en Algérie, a été condamné en mars 2008 à 6 mois de prison avec sursis et à 20 000 DA d'amende pour « avoir jeter le discrédit sur une décision de justice » et « outrage à corps constitué de l'Etat ». Le Procureur avait requis deux ans de prison ferme. Le 13 avril 2008, Amine Sidhoum a interjeté appel de cette décision. Le procès en appel a eu lieu le 12 novembre 2008 après avoir été reporté une première fois le 8 octobre 2008. Finalement, le 26 novembre 2008, la Cour d'appel d'Alger a rendu son verdict et a confirmé la condamnation du tribunal. Amine Sidhoum a décidé de se pourvoir en cassation. Le CFDA a soutenu Me Sidhoum dès le début, relayant l'information et dénonçant le harcèlement dont il est victime par voie de communiqué de presse et de lettres à l'intention des instances internationales de protection des droits de l'Homme. Ces actions ont contribué à la large médiatisation de la situation d'Amine Sidhoum, et à la saisine de son cas par plusieurs ONG internationales 'FIDH, Amnesty International, Observatoire des droits de l'Homme etc.

**Cherifa Kheddar**, en rentrant d'une formation au Maroc, apprend qu'elle va être dégradée de ses fonctions de chef de service à la wilaya de Blida. Sa situation s'est par la suite aggravée de jours en jours. Après avoir été dégradée, et un avis d'expulsion, daté du 18 août 2008, la sommit de quitter l'appartement de fonction qu'elle occupe depuis 12 ans. Par ailleurs, elle a subi des intimidations de la part des autorités militaires de Blida qui lançaient des rumeurs diffamatoires à son encontre. Cherifa Kheddar a fait l'objet d'une enquête auprès de promoteurs immobiliers de Blida, aux fins de trouver d'éventuels documents en son nom qui prouveraient qu'elle aurait effectué des détournements de fonds.

Le CFDA a alerté les rapporteurs spéciaux sur les défenseurs des droits de l'Homme, des Nations unies et de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples de la destitution de notre partenaire, Cherifa Kheddar, Présidente de Djazairouna. Il semblerait que le Forum-atelier, organisé par le CFDA et Djazairouna dans les locaux de Djazairouna à Blida en avril 2008, ait déplié aux autorités algériennes et tout laisse à penser que ce harcèlement y est en partie lié.

### **III.3. Conférences /débats/ rencontres**

#### ***Célébration de la journée internationale à la mémoire des disparus à Paris***

En partenariat avec la FEMED, l'ICAED, la FIDH, l'ACAT, Amnesty International France et la Ligue française des droits de l'Homme, le CFDA a imaginé une action peu ordinaire à caractère socio-culturel. Un bus-stand aménagé spécialement pour l'activité a stationné toute la journée, place de la Bastille à Paris. Dans le bus, une exposition photos des familles de disparus en Algérie, en Turquie et au Maroc était présentée au public. Le film « Y'a plus d'Amine » et des films marocains sur les années de plomb y étaient diffusés en boucle. Des lettres et des témoignages, ainsi qu'une multitude de documentation sur les actions menées par les associations contre les disparitions forcées étaient mis à disposition du public. Un extrait de la pièce « La beauté de l'icône » a été présentée par la comédienne Frede.

Au cours de cette journée, les membres des associations organisatrices ont accueilli plusieurs dizaines de visiteurs et ont répondu aux nombreuses questions sur les disparitions forcées en Algérie et de par le monde. L'évènement a ainsi contribué avec succès à faire connaître la problématique des disparitions forcées, encore mal connue en France.

#### ***Présentation-débat au théâtre du Lucernaire***

Dans le cadre des débats des amis du Monde diplomatique, le CFDA, avec la collaboration de Omar D., auteur du livre de photos « Devoir de Mémoire », a organisé le 18 février au théâtre du lucernaire, à Paris, une rencontre-débat intitulée « Disparitions forcées et esthétique ». Cet évènement a vu intervenir Louis Mesplé, spécialiste de la photographie, Jean-Louis Déotte, philosophe, Madjid Benchikh, professeur de droit, Olivier Le Cour Grandmaison, universitaire et Nassera Dutour. Après ces interventions et le témoignage poignant de Nassera Dutour, les débats ont été très fructueux insistant sur la nécessité de trouver un règlement juste aux violations des droits de l'Homme commises en Algérie et sur la nécessaire redynamisation de la société civile algérienne. Le public a participé activement, ce qui encourage fortement à renouveler ce type de débats.

#### ***Pour un Maghreb des Droits de l'Homme***

Dans le cadre du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) et du lancement de l'Union pour la Méditerranée (UPM), plusieurs associations maghrébines, dont le CFDA, ont organisé, avec la Ligue des droits de l'Homme et l'Université Paris 8, une journée d'information et d'action « Pour un Maghreb des droits de l'Homme ». Les interventions prévues dans le cadre de cette journée ont abordé plusieurs thèmes dont les disparitions forcées, les droits des femmes ainsi que les droits économiques et sociaux. Cette initiative avait pour but de rappeler que les droits de l'Homme, tant en Europe qu'au sein du Maghreb, ne peuvent pas être relégués aux oubliettes !

#### ***Journée internationale de la femme***

A l'occasion de la journée internationale de la femme qui a lieu les 8 mars de chaque année, Nassera Dutour, en tant que porte-parole du CFDA, a participé à diverses manifestations. Le 6 mars, après être intervenue dans l'émission « Les visiteurs du jour » sur RFI, Nassera Dutour a animé une conférence de presse organisée par l'action des Chrétiens sur l'abolition de la torture (ACAT) au Centre d'Accueil de la Presse Etrangère. Le soir, la porte-parole du CFDA est



intervenue à la Maison de l'Amérique Latine. Le 10 mars, l'association « Resisting women », Femmes en Résistance, a également convié la porte-parole du CFDA a une journée, au Sénat, consacrée aux femmes confrontées à la guerre.

### ***61ème conférence DPI/ONG***

La 61<sup>ème</sup> conférence DPI/ONG (Département Public de l'Information des Nations Unies) organisée par l'ONU, l'UNESCO et le Ministère français des Affaires Etrangères s'est tenue à Paris du 3 au 5 septembre 2008 à Paris. Cette année, la conférence correspondait au 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH). Trois jours de débats et d'interventions étaient donc consacrés à cet instrument juridique représentant l'idéal à atteindre par toutes les nations dans le domaine des droits de l'Homme. Nassera Dutour, Porte parole du CFDA, a été invitée pour intervenir dans un panel consacré au rôle des défenseurs des droits de l'Homme et à la mise en place de meilleures pratiques destinées à faire respecter la DUDH. Ce panel composé de personnalités renommées était présidé par Luis Alfonso de Alba, représentant permanent du Mexique auprès de l'ONU et ancien Président du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU.

### ***Rencontre au Ministère des Affaires Etrangères***

Le CFDA a sollicité une rencontre avec la Direction Générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) du Ministère des Affaires Etrangères français. La porte-parole du CFDA a pu exposer les projets de l'association notamment du point de vue de la justice transitionnelle. Les représentants du Ministère ont montré leur profond intérêt vis-à-vis de ce projet et ont encouragé le CFDA dans ses actions.

### ***Visite du représentant de la section de Bâle (Suisse) d'Amnesty International***

Andrea Conzetti est venu rencontrer l'équipe du CFDA à Paris. Membre d'Amnesty international depuis de longues années auprès de la section de Bern d'Amnesty International, il s'occupe des dossiers relatifs à l'Algérie. Cette réunion qui faisait suite à une première réunion de travail qui s'est tenue en janvier 2008 a été réalisée pour financer un des projets du CFDA. Le projet présenté et qui semblait le projet le plus approprié sur la réhabilitation des victimes leur a été rejeté.

## **IV. NOS ACTIVITES AU NIVEAU INTERNATIONAL**

### **IV.1. Le CFDA et les instances internationales et régionales de protection des droits de l'Homme**

#### ***Le CFDA et le Groupe de travail sur les disparitions forcées (GTDF) de l'ONU***

Le CFDA a transmis à 2 reprises en 2008 une série de cas de dossiers : 186 et 150 cas individuels. Le Groupe de travail sur les disparitions forcées de l'ONU (GTDF) a saisi le gouvernement algérien de ces nouveaux cas de disparus. Selon la procédure, le GTDF après avoir examiné les dossiers qu'il reçoit et après les avoir jugés recevables, envoie des questions au gouvernement concerné qui a six mois pour répondre. Le CFDA s'efforce en permanence d'informer le GTDF et de suivre ces dossiers.

#### ***Le CFDA soumet un rapport au Comité contre la Torture***

En tant qu'Etat partie à la Convention internationale contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, l'Algérie a été examinée en mai 2008 par le Comité contre la torture (CAT) de l'ONU sur la bonne application des dispositions de cette Convention. Pour ce faire, le gouvernement algérien a fini par rendre, avec huit années de retard son rapport périodique au Comité contre la torture. Dès que le CFDA s'est saisi de l'information, il a entrepris de rédiger un rapport alternatif faisant état des nombreuses violations de la Convention internationale contre

la torture qui ont lieu en Algérie.

Le rapport alternatif du CFDA retrace ainsi en détails les violations graves des droits de l'homme commises en Algérie depuis 1996, s'appuyant sur de nombreux témoignages de victimes de la torture. En amont de l'examen qui a eu lieu le 8 mai 2008, une délégation du CFDA, accompagnée de deux victimes de la torture, a été reçue par les experts du CAT. Ainsi, les victimes ont pu témoigner et les représentants du CFDA ont pu également expliquer leurs préoccupations majeures. Le CAT a rendu ses constatations finales le 16 mai 2008 (CAT/C/DZA/CO/3), qui se sont révélées être une réelle victoire pour le CFDA, notamment sur la question des disparitions forcées.

Un paragraphe de ces constatations (§ 11) est consacré à la question de l'impunité des membres des groupes armés et des agents de l'Etat proclamée par les textes d'application de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Le CAT, à l'instar du Comité des droits de l'Homme, qui a rendu ses constatations finales dans le cadre de l'examen de l'Algérie en novembre 2007, demande l'amendement des dispositions relatives à l'amnistie des criminels ainsi que l'amendement de l'article 45 de l'ordonnance 06-01 du 28 février 2006 proclamant l'extinction de l'action publique à l'égard des agents de l'Etat « [...] afin de préciser que l'exonération des poursuites ne s'applique en aucun cas aux crimes tels que la torture, y compris le viol ou la disparition forcée, qui sont des crimes imprescriptibles »

Les §12 et 13 des constatations finales du CAT sont entièrement consacrés à la question des disparitions forcées. Le CAT se déclare préoccupé du fait que les autorités judiciaires compétentes n'aient pas déclenché l'action publique dans le but d'enquêter sur le sort des personnes disparues, d'identifier, de poursuivre et de sanctionner les auteurs de disparitions forcées. Il rappelle ensuite aux autorités algérienne qu'au regard des obstructions que connaissent les familles de disparu(e)s lorsqu'elles souhaitent déposer plainte, il incombait en premier chef aux « autorités judiciaires compétentes [...] d'initier spontanément des enquêtes sans qu'il y ait besoin de dépôt de plaintes individuelles, ceci dans le but d'élucider le sort des personnes disparues, d'identifier, de poursuivre et de sanctionner les auteurs de ces actes... ».

A cet effet, le CAT considère « [...] la publication des noms des personnes disparues recensées depuis les années 1990 pourrait s'avérer fort utile lors de la collecte d'informations auprès de personnes qui pourraient apporter des éléments susceptibles de faire avancer l'enquête ». C'est dans ce cadre que le CAT a sollicité l'Etat algérien afin d'obtenir la liste de tous les disparu(e)s. Le CAT demande également au gouvernement algérien d'« abolir l'obligation pour les familles d'attester la mort de la personne disparue afin de pouvoir bénéficier d'une indemnisation ».

### ***Le CFDA et le Comité des droits de l'Homme de l'ONU***

Deux communications individuelles ont été déposées au Comité des droits de l'Homme (CDH) en juin 2008, concernant Farid Mechani et Djamel Saadoun. La rédaction de communications individuelles est un long travail de rassemblement des témoignages, des faits précis et circonstanciés, d'assemblage des plaintes et réponses des autorités algériennes ainsi que d'argumentation juridique poussée.

Farid Mechani a disparu le 16 mai 1993 après avoir été arrêté par des policiers dans la commune d'Hussein Dey à Alger. D'autres personnes ont été arrêtées ce jour là dans les mêmes conditions et ont témoigné avoir été détenues avec Farid mais les autorités algériennes ont toujours nié la détention de Farid.

Djamel Saadoun a disparu en mai 1996 de la caserne même où il effectuait son service militaire. Convoqué par la gendarmerie en mars pour remplir ses obligations militaires, il est conduit à la

caserne de Béchar puis d'Abadla au sud-ouest de l'Algérie. Un jour, les parents reçoivent un coup de téléphone d'un ami de leur fils qui leur annonce qu'il est très inquiet parce que leur fils a été emmené.

Par ailleurs, le Comité des droits de l'Homme a rendu ses constatations finales le 6 novembre 2008 à propos de la communication Menouar Madoui. Estimant que l'Etat algérien n'a pas apporté d'explications, le CDH rappelle que la disparition forcée de Menouar Madaoui était constitutive d'une violation des articles 2§3, 7, 9 et 16 du Pacte. Le Comité recommande à l'Etat algérien de se conformer aux dispositions du Pacte en fournissant une réparation à la famille, en menant une enquête approfondie en engageant des poursuites pénales contre les auteurs présumés responsables de la disparition de Menouar Madoui.

#### ***Le CFDA et l'EPU dans le cadre du Conseil des droits de l'Homme.***

En 2008, le gouvernement algérien a également été examiné par ses pairs dans le cadre d'un nouvel instrument de protection des droits de l'Homme né dans le cadre du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, l'Examen périodique Universel (EPU). Les Organisations non gouvernementales étaient invitées à émettre leur avis sur la bonne application des instruments internationaux des droits de l'Homme par le pays examiné. Le CFDA n'a donc pas manqué de présenter un rapport à cette occasion.

#### ***Le CFDA et la Commission africaine de droits de l'Homme et des Peuples***

Le CFDA a déposé une communication individuelle pour la première fois devant la Commission Africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP), concernant le cas Ali Benidir, en septembre 2007. Un mémoire sur la recevabilité de la communication a été rédigé par l'équipe du CFDA, conformément à la procédure de la CADHP, en vue de son examen à sa 43<sup>ème</sup> session ordinaire, du 7 au 22 mai 2008, qui s'est tenu au Swaziland.

Par ailleurs le CFDA a présenté une demande à la CADHP en vue d'obtenir le statut d'observateur. La demande a été examinée lors de la 44<sup>ème</sup> session ordinaire de la CADHP en novembre 2008 et a été acceptée. Le statut d'observateur permet au CFDA de travailler en collaboration plus étroite avec les membres de la CADHP et donne les moyens pour mettre en avant le thème de la disparition forcée eau sein de cette instance régionale de protection des droits de l'Homme.

### **IV.2. Conférences /débat/ rencontres au niveau international**

#### ***Rencontre avec Louise Arbour***

Lors de la première rencontre en 2005 avec la Haut-Commissaire aux droits de l'Homme, le CFDA avait exposé ses inquiétudes quant aux dangers impliqués par la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Dans le cadre d'un suivi de cette rencontre, le CFDA a souhaité s'enquérir des dispositions prises depuis l'entrée en vigueur des textes d'application de la Charte. Une nouvelle fois, la Haut Commissaire a exprimé ses préoccupations quant à la problématique des disparitions forcées en Algérie. Le CFDA a particulièrement insisté sur l'importance d'un mécanisme de justice transitionnelle afin de parvenir à l'instauration d'un Etat de droit en Algérie.

#### ***La Convention internationale contre les disparitions forcées au défi des pays euro-méditerranéens***

Le CFDA, en tant que membre fondateur de la Fédération Euro-méditerranéenne contre les Disparitions Forcées (FEMED) présidée par Nassera Dutour, porte-parole du CFDA, a grandement participé à l'organisation de la conférence qui a eu lieu les 12, 13 et 14 juin à Rabat au Maroc. Cette conférence, qui s'est tenue en 6 langues, avait pour thème la « Convention

internationale contre les disparitions forcées au défi des pays euro-méditerranéens » et a réuni des associations de familles de disparu(e)s d'Algérie, de Bosnie Herzégovine, de Chypre, d'Espagne, d'Irak, du Liban, de Libye, du Maroc, de Serbie, de Syrie et de Turquie.

### ***ICAED- rencontre à l'ONU pour la ratification de la Convention***

Le CFDA, membre fondateur de la Coalition Internationale contre les disparitions forcées (ICAED) a présidé une conférence, au Palais des Nations à Genève, en marge de la 7<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'Homme. Les représentants permanents auprès de l'ONU du Maroc, de l'Argentine, de l'Albanie, de la France, du Japon, à la tribune de cette conférence ont tour à tour salué l'initiative et exprimé leur profond désir de voir la Convention entrer en vigueur le plus vite possible.

La campagne en faveur de la ratification pour la Convention internationale contre les disparitions forcées, dans laquelle le CFDA s'est vivement impliquée toute l'année, a abouti à la ratification, à ce jour, de cette Convention par 10 pays. La Convention entrera en vigueur après la 20<sup>ème</sup> ratification.

## **V. OUTILS DE MEDIATISATION**

### ***Présentation et projection du film « Y a plus d'Amine »***

Cette année le CFDA a tenu un stand au salon du livre des droits de l'Homme à Paris stand présentant ses activités et a notamment exposé le livre de photos « *Devoir de mémoire/ A biography of disappearance* ». C'est aussi dans le cadre de ce Salon que le CFDA a organisé la « Première » du court-métrage « Y a plus d'Amine ». Le public est venu nombreux à cette projection et plusieurs personnes, membres d'autres associations de défense des droits de l'Homme ont demandé une copie du DVD afin de la projeter au cours de réunions de sensibilisation.

Le film « y a plus d'Amine » a également été projeté le 15 mai 2008 à Londres au cours d'un débat organisé sur les disparitions forcées par la section droits de l'Homme de la London School of Economics, en partenariat avec l'éditeur, du livre de photos « *Devoir de mémoire/A biography of disappearances* », Autograph ABP. Cette projection du film, sous-titré en anglais, a contribué à sensibiliser les étudiants, experts et militants des droits de l'Homme sur la question. Le témoignage émouvant de Nassera Dutour a conquis la salle très attentive au débat.

### ***Deux documentaires à la mémoire des disparus***

« Une chanson pour Amine » et « haqiqa, la vérité » sont les deux documentaires qui ont été tournés en 2008 sur les disparitions forcées en Algérie. Les deux films ont des genres différents et abordent le sujet de la disparition sous des angles divers. Après des réunions de travail à Paris, les tournages se sont tous deux effectués en partie à Alger, en partie à Paris. A Alger, Nassera Dutour et les équipes de tournage ont interviewé des familles de disparus et des personnalités telles que, entre autres, Me Amine Sidhoum, avocat défenseur des droits de l'Homme proche du CFDA, et Me Farouk Ksentini, Président de la CNCCPDH.

Ces documentaires serviront d'outils de sensibilisation sur les disparitions en Algérie et seront présentés dans des festivals du film. Par ailleurs le film « Chanson pour Amine » a vocation à être utilisé dans la campagne pour la mise en place d'une Commission vérité en Algérie.

### ***Le dépliant du CFDA***

Le CFDA s'est doté de nouveaux moyens de communication. En avril 2008, le CFDA a fait réaliser par une agence de communication un dépliant en trois volets présentant l'association et ses actions. Ce dépliant a été distribué pour la 1ère fois au salon du livre des droits de l'Homme. Le CFDA ne manque aucune occasion de diffuser ce dépliant lors d'événements